

Sion, le 30 juillet 2024

Communiqué de presse

Chambre Valaisanne de Tourisme

Yannick Buttet démissionne

La Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) est une association de droit privé d'intérêt général régie par les art.60 et ss du Code civil suisse. Selon la Loi sur le tourisme, elle contribue activement à l'élaboration, au développement et au pilotage de la politique et de la stratégie touristique cantonale. Pour mener à bien ses activités, la CVT ne reçoit aucune aide financière de l'Etat ; elle finance ses activités grâce aux cotisations de ses 200 membres, individuels ou collectifs. Parmi ceux-ci, 12 associations ont délégué leur représentant qui font partie du Comité de la CVT.

Réuni à Sion, mardi 30 juillet 2024, le Comité de la CVT a analysé de manière approfondie la situation politico-médiatique engendrée par l'élection, à l'unanimité de l'Assemblée Générale le 18 juin dernier à Saas-Grund, de Yannick Buttet à la présidence de la CVT, lequel s'est récusé durant les délibérations du Comité.

Au terme des délibérations, le Président Yannick Buttet a constaté qu'il n'avait plus le soutien du Comité de la CVT. « Je souhaite garantir à la CVT sa pleine capacité à remplir ses missions. Sans ce soutien, il ne me sera pas possible d'accomplir mon travail présidentiel. J'ai donc présenté ma démission » a déclaré Yannick Buttet face au Comité. Il a exprimé ses vœux pour que la CVT poursuive son engagement au service du tourisme valaisan.

Le processus de sélection et d'élection pour la présidence de la CVT se fera conformément aux statuts. ●

Pour contact :

- Yannick **Buttet**, Président démissionnaire de la CVT / 079 260 52 64
- Luc **Fellay**, Vice-président CVT / 079 240 60 26
- Urs **Zurbruggen**, Vice-président CVT / 079 917 11 33

www.tourismevs.ch